Examen BRIGADIER-CHEF
SESSION 2014

REFERENCES

- Décret n° 2044-1439 du 23 décembre 2004 portant statut du corps d'encadrement et d'application de la Police Nationale.
- Arrêté interministériel modifié du 15 janvier 2010.

INSCRIPTIONS

1 - Clôture inscription électronique le17 mai 2013 à 18h00
Lien internet :www.interieur.gouv.fr/métiers/police/gardien de la paix.

2 - Clôture inscription papier le 24 mai 2013 minuit *(cachet de la poste faisant foi)*.
Les fiches d'inscription dument remplies seront transmises personnellement par le candidat uniquement par courriers recommandés avec accusé réception et adressées aux bureaux du recrutement des SGAP ou SATP dont dépendent les candidats.

CALENDRIER DES EXAMENS

UV1 techniques professionnelles du 13 janvier 2014 au 21 février 2014
UV2 commandement et gestion du 27 janvier 2014 au 21 février 2014

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux Brigadiers de police qui auront au 1er janvier 2014 :
- 3 ans d'ancienneté dans le grade de Brigadier *(Ils devront avoir été nommés Brigadier de police au plus tard le 1er janvier 2011)*.

ALLIANCE, LE Syndicat !

Paris le 23 avril 2013 - *Le Bureau National*

www.facebook.com/alliancepolicenationale - www.alliancepn.fr